



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du Bureau territorial du 30 novembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-11-30_2547

Soutien au projet de "Découverte des
métiers de l'industrie" porté par la Cité
des Métiers du Val-de-Marne

L'an deux mille vingt et un, le 30 novembre à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance plénière ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 24 novembre 2021. Par décision du conseil d'Etat en date du 1er octobre 2021, les élections municipales de la ville de Savigny-sur-Orge sont annulées, ramenant ainsi le nombre de conseillers en exercice composant le bureau territorial à 24 membres au lieu de 25.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent		P
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Présent Visio		P
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Absent		-
4ème vice-président	Siège vacant	-		-
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente Visio		P
6ème vice-président	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente Visio		P
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Présent Visio		P
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	Absent		-
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	Présente Visio		P
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	Absente		-
11ème vice-président	M. PAC Patrice	Présent		P
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Présent Visio		P
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Absente		-
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	Présent Visio		P
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Présent Visio		P
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Présente Visio		P
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	Absent		-
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Présent		P
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	Présent Visio		P
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			24
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2542 à 2547	19	0	19

Exposé des motifs

1. Eléments de contexte

Une meilleure formation et une diversification des parcours professionnels sont essentielles pour l'accès à l'emploi des habitants mais également pour le développement économique et urbain et du territoire.

Ainsi, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre déploie une démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - territoriale (GPEC-T) en vue d'améliorer l'accès et le maintien dans l'emploi de la population et de répondre aux besoins en compétences, actuels et futurs, des entreprises locales.

L'objectif est le développement d'un emploi local de qualité bénéficiant à la population du territoire, notamment à celle en situation de fragilité socio-économique.

Faire connaître les métiers en évolution ou en tension et contribuer à les revaloriser fait partie de cette démarche. Le potentiel industriel du territoire est reconnu, des projets économiques se développent, mais les métiers industriels pâtit d'une image dégradée et d'un manque d'attractivité, qui rendent les recrutements difficiles.

Cette note a pour objet de présenter le projet de sensibilisation à la diversité des métiers industriels, à la réalité des postes et aux manières d'y accéder dans des filières qui recrutent, porté, pour la troisième année, par la Cité des Métiers.

2. Présentation du projet / action

Initié en 2019, le projet de « **Découverte des Métiers de l'industrie** » porté par la **Cité des Métiers** s'inscrit dans les grandes orientations de développement économique du territoire, et en particulier dans la démarche « Territoire d'industrie ».

Le secteur industriel, qui regroupe de nombreux métiers en amont et en aval du processus de production (conception, fabrication, vente des biens de consommation...), est en constante évolution. Alors même qu'il souffre d'une image dégradée auprès du public, les technologies de pointe offrent de nouvelles opportunités et notamment dans le domaine du développement durable.

Aujourd'hui, trouver des compétences dans le secteur industriel est difficile pour les entreprises alors même qu'elles représentent un atout différenciant pour leur développement.

La Cité des métiers a pour ambition de mener des actions avec ses partenaires permettant de mettre en lumière le **secteur de l'industrie**, ses différentes filières, ses métiers et leurs débouchés, et ce, **en direction de tous les publics** : jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, en parcours d'insertion...) demandeurs d'emploi, salariés, professionnels en charge de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

L'objectif est de :

- Faire découvrir ces métiers au grand public,
- Faciliter l'accès des demandeurs d'emploi à ces métiers et de favoriser le recrutement local,
- Offrir un espace de ressources et d'échanges aux professionnels de ces secteurs.

Ce projet mobilisera les différents acteurs du territoire, tant sur la communication et la prescription afin d'assurer un rayonnement large de l'action que sur la construction des différents modules, mobilisant les entreprises concernées, les organismes de formation, les fédérations professionnelles et les acteurs locaux.

Le projet proposé comprend plusieurs types d'actions (Focus métiers, visite d'entreprises, exposition, coaching, forum...) à destination des différents publics ciblés. Depuis que ce programme a débuté il y a trois ans, et malgré le contexte sanitaire, 45 actions ont été mises en place, elles ont mobilisé plus de 60 partenaires et professionnels du secteur et accueilli en moyenne une dizaine de participants par action.

Le soutien de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre permettra d'une part de poursuivre la dynamique partenariale autour du secteur industriel et, d'autre part, de permettre à un public diversifié de découvrir des métiers qui recrutent. Le financement du projet repose sur la participation de l'EPT et la mobilisation de fonds propres de la Cité des Métiers.

La demande de financement s'élève à 10 000 € pour l'année 2021.

Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 10 000 €.

CONCLUSION

Il est proposé que le Conseil territorial approuve le soutien à ce projet de sensibilisation et de découverte des Métiers de l'Industrie, ainsi que le projet de convention présenté en annexe.

Structure	Projet	Proposition de subv. EPT 2021
Cité des Métiers	Sensibilisation et découverte des Métiers de l'Industrie	10 000 €

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1867 en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Vu la demande de subvention présentée par la Cité des Métiers ;

Considérant l'intérêt de la démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – territoriale portée par l'EPT et l'importance de former et de sensibiliser les habitants aux futurs métiers du territoire ;

Considérant que le soutien relatif au projet de sensibilisation et de découverte des Métiers de l'Industrie s'élève à 10 000 € et relève donc de la délégation du Bureau territorial ;

Entendu le rapport de Mme Imène Ben Cheikh,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la convention avec la Cité des Métiers du Val-de-Marne jointe en annexe relative au projet "découverte des métiers de l'industrie".
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.
3. Décide de l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000 € à la Cité des Métiers du Val-de-Marne en soutien au projet "découverte des métiers de l'industrie".
4. Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2021 de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 19

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 02 décembre 2021 ayant été publiée le 02 décembre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 1^{er} décembre 2021
Le Président

Michel LEPRETRE

CONVENTION DE PARTENARIAT 2021
entre l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la Cité des
Métiers du Val-de-Marne pour le projet « Sensibilisation et Découverte des
Métiers de l'Industrie»

ENTRE

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, dont le siège administratif est situé au 2 avenue Youri-Gagarine à Vitry-sur-Seine représenté par Monsieur Michel LEPRETRE en qualité de Président en exercice et dûment habilité à cet effet par délibération du conseil territorial en date du 15 juillet 2020, d'une part,

Ici dénommé « l'EPT »

ET

Le GIP Cité des Métiers dont le siège social est situé 14, Rue Waldeck-Rousseau, 94 600 Choisy-le-Roi, et représentée par Tonino PANETTA, en qualité de Président et Julien PONTES, en qualité de Directeur, d'autre part,

Ici dénommé « le GIP »

Préambule

Dans le cadre de sa compétence Développement économique et Emploi, l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre développe une stratégie en faveur de l'emploi et de la formation de ses habitants.

Une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale (GPEC-T) est déployée dans le cadre partenarial du Bassin d'Emploi Grand-Orly Seine Bièvre afin d'anticiper et d'adapter les compétences nécessaires aux emplois de demain et de favoriser le développement d'un emploi local de qualité bénéficiant à la population du territoire, notamment à celle en situation de fragilité socio-économique.

En parallèle, les entreprises industrielles et productives portent des opportunités d'emploi durable pour la population du territoire, mais sont confrontées à de fortes difficultés de recrutement : l'emploi industriel souffre d'une image dégradée, l'appareil de formation n'est pas toujours adapté aux besoins spécifiques des entreprises qui recrutent, et l'attractivité de certains métiers est à questionner.

L'EPT soutient donc pour l'année 2021 des actions favorisant la découverte des métiers et le développement des compétences. Il décide donc d'apporter un soutien financier à la Cité des Métiers du Val de Marne pour la reconduction de son projet de « Découverte des métiers de l'industrie » contribuant à développer la connaissance et l'intérêt des habitants pour les emplois locaux.

Article 1er - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre l'EPT et le GIP dans le cadre de l'intervention territoriale en faveur de l'emploi.

Elle définit les droits et obligations de chacune des parties.

Article 2- Les engagements du GIP Cité des Métiers

Par la présente convention, le GIP s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet suivant : « Sensibilisation et Découverte des métiers de l'industrie » conformément à la demande de subvention présentée.

Le projet proposé comprend plusieurs types d'action (Focus métiers, visite d'entreprises, exposition, coaching, forum...) à destination des différents publics ciblés.

Ce projet mobilisera les acteurs du territoire afin d'assurer un rayonnement large de l'action. Les actions proposées feront appel aux entreprises, organismes de formation, fédérations professionnelles et acteurs locaux afin de faciliter par tous les moyens le rapprochement entre les habitants et le monde de l'industrie.

Le GIP s'engage à :

1. Inscrire ce projet dans le cadre de la démarche de GPEC-territoriale, notamment en participant au groupe de travail dédié aux métiers industriels,
2. Mettre en place des actions de manière gratuite pour le public visé : grand public, professionnels, demandeurs d'emploi et scolaires,
3. Toucher majoritairement un public issu du Grand-Orly Seine Bièvre
4. A porter une attention spécifique aux publics issus des quartiers de la Politique de la Ville (quartiers prioritaires et quartier de veille),
5. Associer les partenaires du Territoire lors de la construction de l'action et de la mobilisation du public,
6. Faciliter le suivi de l'action par le Territoire en :
 - ✓ Informant ses référents territoriaux de l'avancée de l'action et de ses résultats,
 - ✓ Conviant au moins une fois dans l'année ses référents territoriaux à visiter l'action et à participer à une réunion partenariale de suivi,
 - ✓ Associant comme membre permanent l'Établissement Public Territorial au comité de pilotage de l'action.

Article 3 – Les engagements de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Par la présente convention, l'EPT s'engage à contribuer financièrement à la mise en œuvre de ce projet, présenté dans la note délibératoire du Bureau territorial du 30 novembre 2021.

L'EPT s'engage à soutenir financièrement le GIP en 2021 dans le cadre de son propre budget, à hauteur de **10 000 €** pour le projet « Découverte des métiers de l'industrie ».

L'EPT n'attend aucune contrepartie directe du GIP.

Article 4 – Modalités de versement et montant de la subvention

Après la signature de la présente convention, la subvention sera créditée, selon les procédures comptables publiques, au compte ouvert au nom de la Cité des Métiers du Val de Marne.

La procédure de versement des subventions interviendra dès que la décision de L'EPT aura été rendue publique et exécutoire.

Article 5 – Contrôle de l'aide attribuée

La CdM devra communiquer à l'EPT, au plus tard le **30 juin 2022**, le rapport moral de l'association

- son rapport de gestion 2021 comprenant les comptes financiers et son rapport d'activités
- la délibération de l'Assemblée générale approuvant le rapport de gestion 2021

Pour l'action financée dans le cadre de la présente convention, le GIP devra également transmettre un bilan d'activité et un bilan financier.

Le GIP s'engage par ailleurs à :

1. Porter à la connaissance de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre toute modification concernant les statuts de l'organisme,
2. Rendre compte à l'EPT du fonctionnement de sa vie associative par la communication des procès-verbaux des assemblées générales et conseils d'administration, ainsi que de la composition du conseil d'administration et du bureau,
3. Informer l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des autres subventions publiques demandées ou attribuées pour le même objet en cours d'exécution de la présente convention,
4. Faciliter le contrôle de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, ou par toute personne habilitée à cet effet, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives de nature juridique, fiscale, sociale ou autre,
5. Conserver l'ensemble des pièces justificatives de l'emploi des fonds pendant 10 ans à compter de l'expiration de la convention.

Article 6 - Engagements du GIP en matière de communication

Le GIP s'engage également à faire apparaître dans tous les supports de communication liés au projet, en couverture ou en page de garde le logo de l'Établissement Public Territorial.

Le logo de l'EPT doit également apparaître sur la page d'accueil du site web du GIP avec un lien actif vers le site institutionnel de l'EPT.

Le GIP s'engage également à faire apparaître et à valoriser la participation de l'EPT dans les événements qu'elle met en place.

L'Établissement Public Territorial s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication liées à l'exécution de la présente convention et à valoriser la participation du GIP au déploiement de la démarche de GPEC-T.

Article 7 - Dispositions particulières

La présente convention est communicable à toute personne qui en fait la demande et sera soumise aux formalités de publicité qui s'imposent à l'EPT.

Article 8 – Assurances

Le GIP exerce les activités mentionnées à l'article 2 sous sa responsabilité exclusive.

LE GIP s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de l'EPT ne puisse être recherchée. Elle devra être en mesure de produire à tout moment les attestations d'assurances correspondantes.

Article 9 – Election de domicile

Les parties signataires de la présente convention font élection de domicile aux adresses indiquées en tête de la présente convention.

Article 10 – Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an.

Article 11 – Résiliation

En cas de non-respect des termes de la convention, et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant un délai d'un mois, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention sans aucune indemnité.

Article 12 - Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans la présente convention.

Article 13 – Attribution de compétence

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le tribunal administratif de Melun.

Vitry-sur-Seine, le ,

POUR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

Le Président, Michel LEPRETRE

Ou, par délégation, la vice-présidente Emploi-
Insertion-Formation, Imène BEN CHEIKH

POUR LA CITE DES METIERS DU VAL
DE MARNE

Le Président, Tonino PANETTA

Ou, par délégation, le directeur